

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE

SAUXILLANGES

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Projet de Charte du Parc naturel régional  
Livradois-Forez

## PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

le 17 mars 2015

M. Jean-Claude VANSTEENKISTE - le Pint - S<sup>te</sup> Catherine

En marge de la charte actuelle et celle à venir des administrés de Sainte-Catherine constatent des faits illicites mettant à mal la charte du Parc l'Isardais-Forey. A savoir :

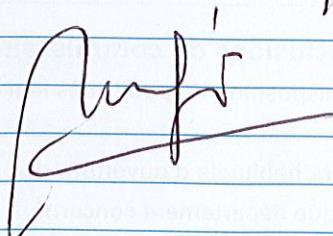
- une violation de l'environnement, de la faune et de la flore, ainsi que de la biodiversité par des pollutions visuelles et autres (hydrocarbures, fluides automobile, oxydation de matières ferreuses) à proximité des habitations et des chemins ruraux qui servent à la pratique de la randonnée, sans sécurisation, de la part d'un artisan peu scrupuleux.
- Il en est de même pour des installations précaires à l'année, sur des terrains certes privés mais dénués d'installations sanitaires (caravanes égaves...)

Quant à la pratique des sports motorisés, elle est totalement anarchique sur notre commune, du fait d'absence d'arrêté municipal réglementant leur pratique.

Aujourd'hui, ces faits signalés sont réfaits à la promotion du Parc l'Isardais-Forey. Notre commune bénéficie d'un label qui n'a pas lieu puisqu'elle ne respecte pas la charte, au détriment d'autres communes qui font de gros efforts dans l'application de la charte.

Un le commissaire enquêteur

~~Handorf~~



DT

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.